

RÉFORME TERRITORIALE : POUR PRÉSERVER LA PARITÉ

Un principe de base, conformément à la Constitution française :
respect de l'application de la parité H/F à tous les scrutins
locaux et nationaux.



Modes de scrutins pour les Conseillers généraux et régionaux

1. Pas de création de Conseillers territoriaux couplant Régions et de Départements qui rend obligatoire le cumul de ces mandats.
 2. Pas de scrutin uninominal à un tour qui ne favorise pas l'égal accès des femmes et des hommes aux assemblées élues et entraînerait la disparition des petites formations politiques.
 3. Généralisation de la proportionnelle de listes à l'échelle des territoires de gestion des Conseils généraux (ex : 13 Territoires en Isère) ou des intercommunalités pertinentes en termes de bassin de vie. Ce découpage pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'élection des Conseillers régionaux que généraux mais serait plus pertinent pour les Conseillers généraux ; la liste départementale pour les Régions donnant une représentation globale satisfaisante du département à la Région.
 4. Revoir le nombre de Régions pour en conserver environ 15 et le nombre de Départements pour en conserver 70 environ.
 5. Revoir le calcul du nombre d'élus pour chaque niveau de collectivité proportionnellement au nombre d'électeurs ou habitants (une correction peut être envisagée pour les secteurs très ruraux, montagneux et faiblement habités). Par exemple : un élu pour 20 000 habitants en moyenne dans les départements, un élu en moyenne pour 50 000 habitants par département pour les régions.
- La taille pertinente de chacune de ces entités revue et la proportionnelle de listes appliquée dans un cadre territorial, plus proche des habitants, devraient permettre de concilier les obligations de parité hommes-femmes et de proximité géographique.

Association des femmes élues de l'Isère
2 ter, rue Joseph-Fourier – 38 000 GRENOBLE
Tel/Fax : 04 76 63 10 56
Afei38@orange.fr

Observatoire Isérois de la Parité
entre les hommes et les femmes
www.parite-38.org
www.femmeselues38.asso.fr

→ Agenda prévisionnel

La prochaine rencontre de l'AFEI :

- 20 mai à St-Pierre-de-Chartreuse sur « Développement culturel et développement durable »